

que j'ai entendus, et étant donné son histoire, est plus porté à se méfier de ce genre d'intervention dans le secteur privé.

Le chef de l'opposition a souvent défendu la primauté de l'individu. Il a souvent exprimé des craintes à l'égard de l'intervention du gouvernement dans les affaires, de peur qu'on ne viole ainsi les droits de l'individu. Je n'ai jamais ridiculisé cette crainte réelle. Et pourtant nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons décidé de relever ce défi et d'accepter le fait qu'il est nécessaire que le gouvernement intervienne afin de satisfaire certains besoins et objectifs sociaux. Il est possible qu'à l'avenir on trouve là une des grandes différences entre les deux principaux partis, l'un favorisant l'intervention massive du gouvernement à des fins sociales et l'autre favorisant peut-être un système de libre entreprise plus restreint et une intervention moindre de la part du gouvernement. S'il y avait une ligne de démarcation entre les partis sur ces questions, les électeurs pourraient faire un choix plus net que dans le passé, et ce serait, à mon sens, fort avantageux pour l'ensemble du pays au point de vue politique.

Ce serait aussi un avantage pour les députés, car l'intervention massive de l'État dans les affaires et l'industrie, et dans ce que l'on considèrerait déjà comme l'entreprise purement privée, constituera un défi qu'il leur faudra relever. En effet, ils devront veiller à ce que ces nouvelles attributions du gouvernement n'empiètent pas trop sur les droits et les libertés des particuliers. Il sera peut-être du devoir du simple député de veiller désormais à empêcher que l'État n'empiète sur les droits de l'individu en s'immisçant dans un secteur qui était auparavant du domaine privé. En ce cas, cela aussi aura un avantage, car il se peut que cette Chambre devienne plus qu'un théâtre privé où se joue chaque jour une saynète devant un public choisi, dans les tribunes de la presse et du public, ce qui semble être sa principale fonction à l'heure actuelle.

Ayant formulé cette proposition, en tant que membre du parti qui siège de ce côté-ci, qu'il me soit permis de dire que je souscris entièrement à la prémisse générale selon laquelle il est temps que le gouvernement intervienne dans une large mesure dans les affaires et l'industrie, ainsi que le budget et les autres bills que j'ai associés au budget, sont destinés à faire. Toutefois, je dois avouer que même si je suis favorable à ces mesures en général, si j'appuie notre parti et crois sincèrement que ses dirigeants sont exactement ce dont notre pays a besoin actuellement et offrent ce que l'on peut trouver de mieux,

je ne suis pas tout à fait d'accord avec les détails de la mesure présentée. Je connais les préceptes formulés par M. Edmund Burke, que suivent probablement la plupart des honorables députés. L'honorable représentant de l'autre endroit, qui écrit quelquefois des éditoriaux dans un quotidien d'Ottawa, les estime au point de les considérer comme quasi sacrés. Burke dirait qu'étant convaincu qu'un projet de loi vise au bien du pays en général, le député n'est pas le délégué de ses commettants, mais siège au Parlement pour faire ce qu'il estime être la meilleure chose pour le pays en général, décidant du mieux qu'il le peut. C'est l'essence de son grand discours de Bristol. Si nous acceptons ce principe, alors je devrais maintenant reprendre mon siège.

Toutefois, monsieur le président, j'estime que dans un État fédéral comme le nôtre, le député représente ses commettants à un degré de beaucoup supérieur au député d'un État unitaire comme celui de la Grande-Bretagne. Je demeure persuadé que, même si un député peut être d'accord avec une mesure et avec la direction de son parti, il lui incombe également de s'exprimer au nom de ses commettants. Lorsqu'il appartient au parti au pouvoir, cette dualité offre toujours une alternative délicate, le choix entre son devoir envers ses commettants et la loyauté à son parti. C'est mon devoir de souligner au ministre, et j'espère que mes paroles ne resteront pas vaines, l'imperfection, légère comparée à l'ensemble de la mesure, qui touche mes commettants.

Je me reporte en particulier à cette disposition qui, en un sens, est préjudiciable à mes commettants et qui concerne les régions désignées et la formule de sélection de ces régions. Je conviens volontiers qu'il s'agit d'une innovation, d'une nouvelle méthode compatible avec la stratégie et la théorie du gouvernement. Il s'est lancé audacieusement dans un nouveau domaine, et dans son initiative, il s'est montré assez loyal pour admettre qu'à l'occasion, il n'avait pas atteint la perfection immédiatement. J'estime que, dans ce domaine, l'amélioration est possible, que l'évolution peut se continuer. Je me permets de signaler un domaine où il y aurait lieu d'apporter des améliorations. Je pense que la méthode qu'on a suivie pour désigner les régions de marasme a, du moins dans des cas isolés, joué au détriment de certaines municipalités. Je signale à ce sujet un éditorial qui a paru dans l'*Advance* de Renfrew. Il vient confirmer plusieurs éditoriaux et commentaires qui ont été publiés dans les journaux de ma circonscription. Bien que je n'aie pas une admiration servile pour les journaux, j'estime qu'ils ont parfois raison. Je pense que